



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1036

commission principale : **finances, institutions, ressources et organisation territoriale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Service commun Université vie étudiante - Avenant à la convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique**

**Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1036**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Service commun Université vie étudiante - Avenant à la convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015-0656 du 21 septembre 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé la création du service commun sur l'Université et la vie étudiante, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, à compter du 1er janvier 2016.

La présente délibération vise à préciser, par voie d'avenant, les conditions financières et les modalités de remboursement prévues entre les 2 parties, ainsi que les conditions de mise à disposition des locaux occupés par le service pour une partie de ses activités.

Concernant les conditions financières et modalités de remboursement, telles que prévues à l'article 4 de la convention, il est convenu que la Ville de Lyon rembourse à la Métropole de Lyon les coûts de fonctionnement engendrés par le service en ce qui la concerne. Il convient de préciser que ces coûts seront mis en regard des recettes réellement perçues par la Métropole, au titre de l'activité du service qui concerne la Ville. A titre indicatif, le montant de ces recettes s'élevait, à la Ville de Lyon et pour l'année 2015, à 106 000 €, correspondant à la vente de "Pass Culture".

Concernant les conditions de mise à disposition des locaux pour l'exercice d'une partie du service, la Ville de Lyon est propriétaire de différents volumes au sein de l'ensemble immobilier situé 25, rue Jaboulay à Lyon 7° (parcelle cadastrale AS 72). Elle s'engage à mettre à disposition, à titre gratuit, au bénéfice de la Métropole, les locaux du rez-de-chaussée, d'une surface de 530,34 mètres carrés.

En contrepartie, la Métropole de Lyon s'engage à assurer la maintenance et l'équipement technique de ces locaux, ainsi que les travaux d'aménagement futurs, dans le cadre de la convention de gestion de site conclue entre les diverses administrations occupantes de cet ensemble immobilier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant à la convention de création du service commun sur l'Université et la vie étudiante entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**